



Epervier 6  
2053 Cernier  
032 886 56 00

Aux élèves et aux parents des élèves du  
collège de Fontaines

Traité par Anne-Christine Pellissier  
Tél direct : 032 886 56 14  
E-mail direct : anne-christine.pellissier@ne.ch  
Référence à nous rappeler : TH 269608

Val-de-Ruz, le 25 octobre 2016

## Circulation autour du collège et sécurité sur le chemin de l'école

Madame, Monsieur, chers élèves,

A la suite de la circulaire générale qui vous a été distribuée à la rentrée, nous profitons de vous rappeler les consignes à respecter autour du collège de Fontaines. Celles-ci seront dorénavant accessibles en tout temps sur le site du CSVR : <http://www.csvr.ch/cycles-1-et-2/> sous la rubrique collège de Fontaines.

Le problème majeur que nous rencontrons est celui de la circulation autour du collège aux heures d'entrée et de sortie de l'école, circulation liée aux parents qui déposent ou viennent chercher leur enfant en voiture. En premier lieu, nous vous rappelons que les élèves résidant dans un rayon de 500 mètres du collège devraient idéalement s'y rendre à pied. En effet, selon les recommandations du Pedibus par exemple, les enfants devraient bouger au moins 60 minutes chaque jour pour leur santé. Venir à pied à l'école est donc une manière de bouger malin selon leur slogan.

Dès lors, nous vous prions de prendre note des rappels suivants :

- Les élèves viennent de préférence à pied à l'école. Au cycle 1, les élèves sont accompagnés par un adulte. Les parents peuvent également mettre en place un Pedibus. Au cycle 2, les élèves ont en principe acquis suffisamment de compétences pour se rendre seuls à l'école.
- Les parents qui conduisent leurs enfants en voiture à l'école peuvent soit les laisser sur la zone de dépôt dessinée sur le plan ci-joint, soit parquer dans les rues adjacentes et accompagner leur enfant à pied jusqu'à l'entrée de la cour.
- La rue du collège à partir de la ligne rouge, et en particulier la zone de parcage, est interdite d'accès aux véhicules entre 7 h et 18 h. Sont autorisés uniquement le bus scolaire, le personnel communal et les riverains de la rue du Collège 2 b et 4. .
- Les élèves attendent le début des leçons dans la cour d'école.

Nos agents du domaine public sont présents de manière régulière aux abords de tous les collèges communaux afin de faire respecter les mesures mises en place.

La question du déplacement à l'école en vélo est régulièrement posée. Selon les normes du BPA, les conditions suivantes devraient être réunies pour que votre enfant puisse venir seul à vélo à l'école :

- Que votre enfant ait 10 ans au moins
- Que vous ayez fait des exercices pratiques réguliers avec votre enfant afin qu'il apprenne à rouler en toute sécurité sur route en étant attentif aux dangers.
- Que vous veilliez à ce que les conditions de la route et du trafic permettent son déplacement, sachant qu'il ne maîtrise pas encore toutes les situations du trafic routier.

Tout en restant à disposition pour toute question complémentaire, nous vous adressons, Madame, Monsieur, chers élèves, nos salutations les meilleures.

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Dicastère de l'éducation, de la jeunesse et des sports

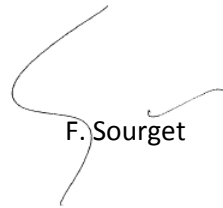
La cheffe de dicastère

Le directeur du  
CSV

L'administratrice  
de la sécurité



A.-C. Pellissier



F. Sourget



M. Beltrame